

Éducatrice remplaçante – groupes et postes variés

Sommaire descriptif

Sous l'autorité de la directrice générale et la supervision de la directrice-adjointe, l'éducatrice met en application un programme éducatif comportant des activités qui visent le développement global des enfants dont elle a la responsabilité, veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants et accomplit diverses tâches liées à ses fonctions.

Attributions caractéristiques

1. Mettre en application un programme éducatif comportant des activités qui visent le développement global des enfants dont elle a la responsabilité.
 - Planifier et préparer des activités pédagogiques permettant de développer toutes les dimensions de la personne.
 - Accompagner et encadrer les enfants dans les activités, et favoriser leur adaptation et leur intégration à la vie en collectivité.
 - Observer et apprécier l'évolution et le comportement des enfants.
 - Guider les enfants dans les gestes de la vie quotidienne, notamment l'alimentation, l'hygiène, l'habillement et les soins personnels, en favorisant leur autonomie et de saines habitudes.
 - Développer une relation avec les parents et échanger avec eux sur le développement de leur enfant, notamment à l'arrivée ou au départ de celui-ci.
 - Collaborer à la conception de plans d'intervention individuels pour les enfants ayant des besoins particuliers et en assurer l'application.
2. Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants.
3. Accomplir diverses tâches liées à ses fonctions.
 - Effectuer toute autre tâche connexe.

Conditions d'admission

Pour le poste recherché, l'employeur recherche

- une éducatrice qualifiée : diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou en techniques en services de garde ou toute équivalence reconnue en vertu de la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues.
- Expérience selon formation.
- Habiletés de travail d'équipe.
- Habiletés à communiquer.
- Respecter les règles et procédures en vigueur au CPE.

Horaire

Du lundi au vendredi, heures à déterminer selon le remplacement. Cet horaire peut varier selon les besoins.
Entrée en poste : maintenant.

Salaire

Selon les *règles administratives concernant la classification et la rémunération du personnel des centres de la petite enfance*, du ministère.

Les personnes qui désirent poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à nbegin@ruchemagique.com.